

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Année universitaire : 2006-2007

FACULTE DE DROIT, D'ECONOMIE,
DE GESTION ET DE SOCIOLOGIE

DEPARTEMENT ECONOMIE
Second Cycle – Promotion Sortante
Option Macro- économie et Modélisation



MEMOIRE DE MAITRISE ES SCIENCES ECONOMIQUES

MICROCREDIT ET DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE À MADAGASCAR

Présenté par : RAKOTOMALALA Ihangy Mihaja

Encadré par : Monsieur RANDRIANALIJAONA Tiana Mahefasoa

Octobre 2007

REMERCIEMENTS

Avant de commencer cet ouvrage, je voudrais exprimer mes vifs remerciements à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à son achèvement.

Merci au Seigneur Jésus pour son appui, pour la santé, la force et le courage qu'Il me donne de jour en jour.

Je tiens à adresser ma sincère gratitude envers :

- Monsieur RANDRIANALIJAONA Tiana Mahefasoa, mon encadreur qui a bien voulu me consacrer de son temps pour m'orienter et me conseiller dans la réalisation de cet ouvrage,
- Le personnel des diverses Institutions de MicroFinance, en particulier Mesdames RANDRIANASOLO Christiane et RANDRIATSIMIALONA Landy, respectivement Responsable Marketing et Responsable Communication au sein de la Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar (SIPEM), qui ont bien voulu me recevoir malgré leurs nombreuses responsabilités se rapportant à leurs fonctions,
- Monsieur Thierry MARSON, Assistant Responsable Suivi Bancaire au sein de l'Agence d'Exécution du Projet MicroFinance (AGEPMF) et Monsieur RADAFISON Hery de l'Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes (APIFM), pour les informations précieuses qu'ils m'ont offertes sur le secteur,
- Les responsables des divers centres de documentation et d'information, notamment ceux de la Coordination Nationale de la MicroFinance (CNMF) et du Centre d'Information des Nations Unies (CINU), pour les données et documents qu'ils ont mis à ma disposition,
- Le Professeur RAVELOMANANA Mamy, notre Chef de Département et tous les enseignants de qui nous avons eu l'essentiel de notre formation.

A tous les membres de ma famille et à mes proches et amis, qui m'ont soutenu spirituellement, moralement et matériellement durant tout mon parcours universitaire. Merci pour votre appui inconditionnel et pour vos encouragements.

LISTE DES ABREVIATIONS

- ACEP : Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production-Développement
- ADÉFI : Action pour le Développement et le Financement des micro-entreprises
- AFD : Agence Française pour le Développement
- AGEPMF : Agence d'Exécution du Projet MicroFinance
- AIM : Association des Institutions de MicroFinance Non Mutualistes
- APB : Association Professionnelle des Banques
- APEM : Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar
- APIFM : Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes
- BFV SG : Banky Fampanandrosoana ny Varotra - Société Générale
- BIT : Bureau International du Travail
- BM : Banque Mondiale
- BMOI : Banque Malgache de l'Océan Indien
- BNI CA : Banque Nationale d'Investissement-Crédit Agricole
- BOA : Bank Of Africa
- CDA : Conseil de Développement d'Andohatpenaka
- CEFOR : Crédit Epargne FORMation
- CGAP : Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres
- CIDR : Centre International de Développement et de Recherche
- CITE : Centre d'Information Technique et Economique
- CNMF : Coordination Nationale de la MicroFinance
- CRS : Catholic Relief Services
- CSBF : Commission de Supervision Bancaire et Financière
- DID : Développement International Desjardins
- DSNMF : Document de Stratégie Nationale de MicroFinance
- EAM : Entreprendre à Madagascar
- FENU : Fonds d'Équipement des Nations Unies
- FERT : Formation et Epanouissement pour le Renouveau de la Terre
- FTS : Formation Thématique Spécialisée
- GEM : Groupement des Entreprises de Madagascar
- HARDI : Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré
- HPH : Habitat pour l'Humanité

- IFM : Institutions Financières Mutualistes
- IMF : Institutions de MicroFinance
- IRAM : Institut de Recherche Appliquée au Management
- MAEP : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
- MCC : Millenium Challenge Corporation
- NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la communication
- ODDER MAHAMPY : Organisme Diocésien de Développement Rural MAHAMPY
- OFP : Organisations Financières de Proximité
- OMD : Objectifs de Développement du Millénaire
- OMEF : Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations Unies
- PAIQ : Programme d'Appui aux Initiatives de Quartier
- PATFR/ADMMEC : Programme d' Appui Technique aux Finances
Rurales/Association pour le Développement du Mouvement Mutualiste d' Epargne et
de Crédit
- PIB : Produit Intérieur Brut
- PME : Petites et Moyennes Entreprises
- PMF : Projet MicroFinance
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
- PPA : Parité de Pouvoir d'Achat
- SAF/FJKM : Sampan'Asa Fampanandrosoana / Fiangonan'i Jesoa Kristy eto
Madagasikara
- SCAC : Service de Coopération et d'Action Culturelle
- SIDI : Société d'Investissement et de Développement International
- SIG : Système d'Information et de Gestion
- SIPEM : Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar
- SNMF : Stratégie Nationale de MicroFinance
- TITEM : Tahiry Iombonan'ny Tantsaha Eto Madagasikara
- UE : Union Européenne
- USAID : United States Agency for International Development
- VATSY : Vakinankaratra Tsy misara-mianakavy

LISTE DES TABLEAUX

- **Tableau I** : Typologie des entreprises 14
- **Tableau II** : Services financiers offerts par quelques IMF 21
- **Tableau III** : Evolution des activités de la SIPEM 25
- **Tableau IV** : Evolution des activités de l'ADéFI 25
- **Tableau V** : Evolution des activités des IMF Mutualistes
de 1998 à 2006 26
- **Tableau VI** : Evolution des activités des IMF Non Mutualistes
de 2002 au 30/06/07 27

INTRODUCTION

Le Groupe Consultatif d'Assistance aux Pauvres (CGAP) a tout récemment montré que la microfinance, par le biais des services financiers durables qu'elle fournit aux pauvres, contribue à l'atteinte des Objectifs de Développement du Millénaire (ODD) notamment la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015. En effet, l'accès aux services financiers constitue une base à partir de laquelle d'autres besoins peuvent être satisfaits : santé, éducation, conseils de nutrition, autonomisation des femmes...¹ Ainsi, l'importance de la microfinance en général et du microcrédit en particulier n'est plus à démontrer.

Dans le cas de Madagascar, la constatation des « *insuffisances et défaillances du secteur bancaire vis-à-vis des zones rurales* »² a fait apparaître le secteur de la microfinance, dans la mesure où celle-ci a d'abord été rurale. Parallèlement, le système bancaire est également défaillant pour satisfaire les besoins en financement des micro et petites et moyennes entreprises. Cette deuxième constatation pourrait être évoquée comme étant à l'origine des IMF octroyant des microcrédits à Madagascar. Le microcrédit pourrait alors représenter un outil de développement du secteur privé dans lequel se situent ces entreprises, d'autant plus que les objectifs principaux des IMF pourvoyant des microcrédits vont dans ce sens.

C'est pour cette raison que la présente étude traite du thème : « Microcrédit et développement du secteur privé à Madagascar » dans le but de savoir dans quelles mesures le microcrédit contribue au développement du secteur privé malagasy.

Dans ce cadre, nous allons tout d'abord tenter de présenter dans une première partie les apports du microcrédit dans le développement du secteur privé malagasy pour pouvoir ensuite, dans une deuxième partie, déterminer les limites de cette contribution et apporter quelques suggestions pour l'amélioration du système du microcrédit.

¹ ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, Madagascar, Le secteur de la microfinance, Diagnostic et analyse des opportunités d'investissement, Rapport principal, p. 11.

² Document de Stratégie Nationale de MicroFinance 2004-2009, p. 20.

PREMIERE PARTIE

LES APPORTS DU MICROCREDIT DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE MALAGASY

L'appui et le financement entrent dans les conditions du développement du secteur privé, notamment des micro, petites et moyennes entreprises. Ces deux fonctions sont plus ou moins assurées par les IMF accordant des microcrédits à Madagascar, dans la mesure où le secteur bancaire traditionnel fait défaut. En effet, *« les principales institutions financières commerciales ignorent largement le segment inférieur du marché. Elles se détournent donc des PME, microentreprises et ménages les plus pauvres pour s'orienter vers des clients à plus haute valeur ajoutée. La principale raison est que les frais administratifs d'une transaction financière sont similaires, quel que soit le montant en jeu. Ainsi, les opérations engageant des sommes importantes sont plus rentables. Par ailleurs, s'assurer de la solvabilité d'un petit emprunteur potentiel dépourvu de garanties efficaces peut être (ou est perçu comme étant) plus difficile que pour un gros emprunteur. Enfin, les transactions financières formelles étant plus fréquentes pour les personnes à revenus plus élevés (dépôts de salaire, rédaction de chèques, achat et vente d'instruments financiers), les coûts fixes correspondants peuvent être répartis sur un plus large volume d'opérations »*³.

Il nous est donc nécessaire à l'intérieur de cette partie de mettre en évidence les différentes contributions du microcrédit dans le développement du secteur privé malagasy. Dans cette optique, nous allons, dans un premier chapitre, parler de la microfinance en général à Madagascar, puis, dans un second chapitre, présenter quelques Institutions de MicroFinance ou IMF octroyant des microcrédits et par la suite analyser leurs offres de service et leurs impacts économiques.

³ Rapport des Nations Unies, 2006, Construire des secteurs financiers accessibles à tous, New York, p.8.

CHAPITRE 1

LA MICROFINANCE A MADAGASCAR

L'émergence d'institutions de microfinance à Madagascar est un phénomène récent, et le développement de celles-ci se situe dans un contexte politique, réglementaire et économique particulier. Plusieurs acteurs travaillent ensemble en vue de la promotion et du développement du secteur de la microfinance malagasy. Dans le but d'offrir un aperçu général du secteur de la microfinance malagasy, nous allons présenter tout d'abord quelques définitions et l'historique de la microfinance à Madagascar, puis caractériser son contexte avant de déterminer les principaux acteurs.

SECTION 1 : DEFINITIONS ET HISTORIQUE DE LA MICROFINANCE A MADAGASCAR

Avant de présenter un bref rappel historique de la microfinance malagasy, il nous est utile de définir les notions de microfinance et de microcrédit, objets de notre présente étude.

§1- Définitions

1- Les activités de microfinance

L'article 3 de la loi N° 2005 - 016 du 29 Septembre 2005 relative à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance définit l'activité de microfinance comme toute « offre à titre habituel de services financiers de proximité à des personnes physiques ou morales n'ayant généralement pas accès au système bancaire traditionnel. Ce sont des services d'épargne et de crédit qui sont nécessaires pour promouvoir ou soutenir des activités génératrices de revenus permettant à cette catégorie de population d'améliorer son niveau de vie, d'atteindre une meilleure intégration sociale et d'accéder à un développement humain durable. »⁴

En effet, les activités de microfinance comprennent « des petits crédits, en particulier pour les fonds de roulement, l'évaluation informelle des emprunteurs et des investissements, des formes de garanties spécifiques comme la caution solidaire ou l'épargne obligatoire,

⁴ Journal officiel n° 3041 du 17/07/06, p.3680.

l'accès à des crédits successifs et de montant croissant en fonction de la performance de remboursement, l'octroi et le suivi des crédits, des produits d'épargne sûrs »⁵

2- Le microcrédit

Le microcrédit désigne l'attribution de prêts à taux très bas destiné, dans le tiers-monde, à financer les plus pauvres qui sont en dehors des circuits bancaires traditionnels⁶. En effet, une autre définition précise que « *l'activité de microcrédit consiste en l'attribution de prêts de faible voire très faible montant à des entrepreneurs locaux qui ne peuvent bénéficier des prêts bancaires classiques. Le microcrédit s'est développé essentiellement dans les pays en développement, où il permet de concrétiser des microprojets favorisant ainsi l'emploi et la création de richesse.* »⁷

§2- Historique de la microfinance à Madagascar⁸

Les années 1990 à 1995 sont celles de l'émergence de la microfinance malagasy, et par la même occasion, du début des activités de microcrédit. Trois entités ont collaboré pour favoriser cette émergence. La première entité est constituée par les bailleurs de fonds comme la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement, la Coopération Allemande et l'Inter-coopération Suisse. La deuxième entité est le Gouvernement. Sa politique en faveur du secteur a été financée par la Banque Mondiale à travers le Projet d'Exécution Programme d'Appui Technique aux Finances Rurales/ Association pour le Développement du Mouvement Mutualiste d'Epargne et de Crédit (PATFR/ADMMEC) jusqu'en 1997, le Projet MicroFinance (PMF) de 1998 à 1999 et l'Agence d'Exécution du Projet MicroFinance (AGEPMF). Ce dernier s'occupe de la gestion du Programme MicroFinance planifié sur 15 ans à partir de juin 1999. Enfin, la troisième entité rassemble les opérateurs techniques spécialisés ayant assuré l'encadrement technique des IMF : le Développement International Desjardins (DID), la Formation et Epanouissement pour le Renouveau de la Terre (FERT), l'Institut de Recherche Appliquée au Management (IRAM), et le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR).

⁵ LEDGERWOOD J., 1999, Manuel de microfinance, Une perspective institutionnelle et financière, Banque Mondiale, Washington D. C., p.1

⁶ Dictionnaire Hachette Encyclopédique, 2001, éd. Hachette, Paris, p. 1039.

⁷ fr.wikipedia.org

⁸ www.madamicrofinance.mg

Ainsi, plusieurs IMF mutualistes et non mutualistes ont pris naissance durant cette période. Du côté des IMF mutualistes, nous avons la Caisse d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuels (CECAM) en 1993, l'Association d'Épargne et de Crédit Autogérée (AECA) en 1990, Ombona Tahiry Ifampisamborana Vola (OTIV) en 1994, l'Action pour le Développement et le Financement des micro-entreprises (ADÉFI) en 1995 et Tahiry Ifamonjena Vola (TIAVO) en 1995. Du côté des IMF non mutualistes, nous avons la Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar (SIPEM) en 1990, VOLA MAHASOA en 1993, et Entreprendre à Madagascar (EAM), initiée sous forme de projet en 1990.

A partir de 1996, le réseau de microfinance malagasy s'est développé avec l'extension géographique et la consolidation des réseaux déjà établis, d'une part, et la création de nouvelles structures de la MicroFinance, d'autre part. Ces dernières sont notamment des pré-institutions de microfinance qui ne sont ni mutualistes ni non mutualistes, n'étant pas encore suffisamment structurées en tant qu'IMF. Citons par exemple le Conseil de Développement d'Andohatopenaka (CDA), le Crédit Épargne FORMation (CEFOR), l'Harmonisation des Actions pour la Réalisation d'un Développement Intégré (HARDI), Tahiry Iombonan'ny Tantsaha Eto Madagasikara (TITEM), l'Organisme Diocésien de Développement Rural MAHAMPHY (ODDER MAHAMPHY) et Vakinankaratra Tsy misaramianakavy (VATSY).

Parmi les autres faits marquants, l'année 2004 a vu la mise en place de la Cellule de Coordination Nationale de la MicroFinance (CNMF) et l'approbation par le Gouvernement du Document de Stratégie Nationale de MicroFinance (DSNMF). Enfin, en 2006 a eu lieu la promulgation de la nouvelle loi N° 2005-016 du 29 Septembre 2005 relative à l'activité et au contrôle des IMF.

L'origine de la microfinance malagasy remonte donc à une douzaine d'années et l'on se situe actuellement dans une phase d'expansion caractérisée par un effort des IMF pour le développement de leurs activités dans un contexte que nous allons maintenant aborder.

SECTION 2 : LE CONTEXTE MALAGASY

Dans cette section, nous allons tenter de décrire l'environnement de la microfinance à Madagascar du point de vue politique, juridique et économique.

§1- Contexte politique et réglementaire⁹

Le Gouvernement a manifesté sa volonté de promouvoir et de développer le secteur de la microfinance par diverses actions :

- Les politiques de réforme du secteur financier (politique monétaire et fiscale) dont la microfinance fait partie,
- La coordination du développement de la microfinance avec les intervenants par le biais de la Coordination Nationale de la MicroFinance,
- La responsabilisation auprès de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) de la surveillance du secteur, du suivi de l'application des normes prudentielles et des règles, et des autorisations des agréments.

Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé en juin 2004 le Document de Stratégie Nationale de MicroFinance élaboré en avril 2004 suite à un processus participatif de tous les acteurs et intervenants du secteur. Il a aussi décidé de permettre le développement des Institutions de MicroFinance dans un cadre de libre marché sans imposer de contraintes particulières sur la fixation des taux d'intérêt. Les programmes d'assistance des Bailleurs sont harmonisés afin d'éviter les dédoublements et assurer la présence des divers éléments nécessaires au développement de la MicroFinance. Enfin, en collaboration avec les différents acteurs et intervenants, le Gouvernement malagasy a engagé une réflexion sur l'appui à la professionnalisation des Institutions de MicroFinance, la régulation de leur développement sur tout le territoire et la définition d'un cadre sécurisant et favorisant l'accès au refinancement.

En ce qui concerne le cadre réglementaire de la microfinance, la législation est inscrite dans :

- Un cadre réglementaire : la loi 95-030 pour assurer le développement des initiatives en microfinance dont les grands titres sont les domaines d'application et définitions, l'agrément des établissements de crédits et procédures, les réglementation et contrôle

⁹ www.madamicrofinance.mg

des établissements de crédits, les sanctions disciplinaires, les dispositions transitoires et finales.

- La nouvelle loi 2005-016 du 29 septembre 2005 relative à l'activité et au contrôle des IMF, remplaçant la loi 96-020 portant réglementation des activités et organisation des Institutions Financières Mutualistes. Les grandes lignes de cette nouvelle réglementation sont la définition de l'activité de microfinance, la classification en trois niveaux des Institutions de MicroFinance, les méthodes de suivi et de contrôle adaptées et des dispositions diverses.

§2- Contexte économique et objectif de la microfinance

Présentons le contexte économique actuel entourant les activités de la microfinance à Madagascar. En 2006, Madagascar a enregistré un Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant de 920 dollars Parité de Pouvoir d'Achat (PPA), une espérance de vie de 56 ans et un taux d'analphabétisme de 29,3%. Le développement économique du pays, l'un des plus pauvres de la planète (143^e sur une liste de 177 en 2006) selon l'Indice du développement humain de l'Organisation des Nations Unies (ONU), est ralenti par une faible épargne locale, des infrastructures économiques et sociales dégradées, et une application très inégale et aléatoire de la réglementation à travers le pays. Le taux de chômage serait, selon l'Observatoire Malgache de l'Emploi et de la Formation (OMEF), de 2.7% dans le secteur formel et 75% des actifs travailleraient dans le secteur informel. Seulement 3 802 emplois ont été créés en 2006 malgré des prévisions de 15 000, alors que 15 807 personnes ont été formées.¹⁰ Particulièrement, pour le secteur privé, la modernisation limitée des Petites et Moyennes Entreprises (PME) fait que leur productivité demeure faible, et l'accès au marché international est restreint.¹¹

Par rapport à ce contexte, l'objectif de développement inscrit dans la Stratégie Nationale de MicroFinance est de « *favoriser l'accès à des services de microfinance viables et durables à une majorité des ménages pauvres ou à faibles revenus et des micro entrepreneurs sur l'ensemble du territoire d'ici à 2009, grâce à des institutions de microfinance viables s'intégrant dans le système financier national* »¹². Dans cette optique, on peut citer les trois

¹⁰ Organisation pour la Coopération et le Développement (OCDE), 2007, Perspectives économiques en Afrique, Madagascar, p. 347, 356 et 362.

¹¹ Madagascar Action Plan, Engagement 6, Défi 5.

¹² Document de Stratégie Nationale de MicroFinance (DSNMF) 2004 – 2009, p. 38.

principaux axes de la microfinance, à savoir l'incitation à la production, l'accroissement de la productivité et la lutte contre la thésaurisation. En effet, la thésaurisation est une détention improductive de valeurs par un agent économique. Dans ce sens, elle met une part de l'épargne hors de circulation, et donc diminue les possibilités de l'utiliser à des fins d'investissement par d'autres agents.

Comme l'octroi de microcrédit permettrait de développer de nouvelles activités et de nouveaux emplois dans des pays ou des régions où l'épargne et le crédit sont peu pratiqués, l'intervention du microcrédit est donc importante dans le contexte économique actuel. Les actions des intervenants dans ce secteur sont menées en harmonie avec la politique gouvernementale et dans le respect de la réglementation en vigueur.

SECTION 3 : LES PRINCIPAUX ACTEURS

Les principaux acteurs dans la microfinance à Madagascar sont classés en trois grandes catégories : le Gouvernement, les Bailleurs de fonds et les Associations Mutualistes et Non Mutualistes des IMF. Par ailleurs, il nous est nécessaire de parler des bénéficiaires, autrement dit de la clientèle des IMF.

§1- Le Gouvernement¹³

Le Gouvernement intervient dans le domaine de la microfinance par le biais:

- du Ministère des Finances et du Budget qui assure la coordination nationale de la politique générale du Gouvernement en matière de MicroFinance. Dans l'exécution de la politique de MicroFinance, sous l'autorité du Ministre des Finances et du Budget, il a été désigné un coordonnateur national de la microfinance suivant l'arrêté n°20345/2004 du 27 octobre 2004 abrogeant l'arrêté n° 21534/2003 du 12 décembre

¹³ www.madamicrofinance.mg

2003. Etant à la tête de la Coordination Nationale de la MicroFinance (CNMF), sa principale attribution est de coordonner l'ensemble des interventions dans le secteur.

- de la Direction Générale du Trésor, par la Direction des Opérations Financières qui assure la tutelle dans le contrôle et la surveillance des flux financiers relatifs aux refinancements, notamment en provenance de l'extérieur.
- de la Coordination Nationale de la MicroFinance (CNMF) qui assure la coordination de la politique générale du Gouvernement en matière de microfinance, la promotion du secteur et le suivi des activités et des opérations des intervenants du secteur et l'évaluation des performances des programmes. Dans ce cadre, elle s'assure à tout moment que les mesures prises et les interventions des pouvoirs publics vont dans le sens du renforcement du secteur et sont en cohérence et en harmonie avec la Stratégie Nationale de MicroFinance. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres Ministères impliqués dans le secteur de la microfinance, notamment le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). En outre, la Coordination Nationale assure la gestion du Centre de Ressources et de la base de données sur le secteur, convoque et préside les rencontres sur le secteur, notamment celles des sous-groupes, et assure le secrétariat permanent du Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de MicroFinance.
- de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF) qui est une structure indépendante créée par l'Etat. Elle est responsable du contrôle de l'application des textes légaux, de la surveillance et de l'agrément des Institutions Financières.

§2- Les Bailleurs de fonds¹⁴

Les Bailleurs de Fonds interviennent intensivement pour le développement des Institutions de MicroFinance à Madagascar. Plusieurs réseaux bénéficient de leurs appuis et aideront à créer d'autres réseaux dans des zones non encore couvertes.

Depuis le début des années 1990, les lignes de crédit spécifiques fournies par les Bailleurs de Fonds ont été progressivement remplacées par des projets ou programmes (PATFR/ADDMEC, PMF, AGEPMF pour la Banque Mondiale par exemple) visant à la

¹⁴ www.madamicrofinance.mg

promotion d'Institutions Financières viables pour assurer des services financiers de proximité, et ce, en conformité avec la politique de développement de la MicroFinance du Gouvernement.

Les principaux Bailleurs de Fonds de la microfinance sont la Banque Mondiale (BM), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds d'Équipement des Nations Unies (FENU), l'Union Européenne (UE), l'Agence Française de Développement (AFD), l'United States Agency for International Development (USAID) et le Millenium Challenge Corporation (MCC).

§3- Les Associations Mutualistes et Non Mutualistes

Ce sont des associations professionnelles regroupant les IMF selon leurs statuts. Ainsi, les IMF mutualistes sont regroupées au sein de l'Association Professionnelle des Institutions Financières Mutualistes (APIFM) et les institutions à statut autre que mutualistes, au sein de l'Association des Institutions de MicroFinance Non Mutualistes, communément connu sous le sigle AIM.

1- L'APIFM¹⁵

L' APIFM est une organisation autonome de droit privé, donc régie par l'ordonnance 60-133 du 03 Octobre 1960. Elle a été créée le 12 mars 1998 par les cinq principaux réseaux de Mutuelles d'Épargne et de Crédit (ADéFI, AECA, CECAM, OTIV et TIAVO). La mise en place a été assurée par le Bureau International du Travail (BIT) sur financement allemand, et la tutelle du Ministère de l'Agriculture, pour accompagner le processus de mutation de l'ADMMEC en une véritable association de professionnels de l'épargne-crédit de type mutualiste.

Elle a pour mission générale, la représentation et la défense des intérêts professionnels de ses membres, à travers la mise en oeuvre d'actions visant à améliorer le cadre de leurs activités. Elle se veut être également un lieu de concertation et d'expression des IMF, et une structure d'information du public, tant sur ses adhérents que sur le contexte plus large de la microfinance, en particulier la réglementation.

¹⁵ Brochures de présentation de l'APIFM.

L'APIFM a été légalement habilitée pour être l'intermédiaire entre les réseaux mutualistes et la Commission de Supervision Bancaire et Financière dans la procédure d'agrément dans la catégorie des Institutions Financières Mutualistes (IFM).

Elle est dotée d'un Secrétariat Général permanent, responsable devant le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale des membres. L'APIFM s'est aussi dotée d'un Comité Technique Consultatif, chargé de mener les réflexions sur tous les sujets touchant l'amélioration du cadre juridique et réglementaire des activités des Institutions Financières Mutualistes.

Les ressources de l'APIFM sont constituées des cotisations de ses membres, de subventions, de dons et de rémunérations de certaines de ses interventions.

L'Association intervient dans les domaines d'activité suivants:

- la réglementation : l'APIFM a dans ce domaine un rôle de facilitateur ; en effet, toutes les demandes d'agrément doivent être déposées à l'APIFM pour pré-analyse, en vue de leur transmission au Secrétariat Général de la CSBF, seule habilitée à octroyer l'agrément. Au même titre que l'Association Professionnelle des Banques, l'APIFM est habilitée pour formuler son avis sur les projets de textes et d'instructions réglementant la profession, en particulier le secteur de la microfinance,
- la normalisation : l'Association soutient le processus permettant à toutes les IMF d'utiliser le même code de conduite en termes de règles minimales de déontologie et d'outils de partage (transparence, indicateurs de performance, pratiques comptables, plan comptable des établissements de crédit),
- la représentation : l'APIFM représente le mouvement mutualiste et défend les intérêts professionnels de ses membres au niveau national (auprès du Gouvernement, du système bancaire, du secteur privé) et au niveau international (auprès des bailleurs de fonds et des ONG),
- la concertation : l'Association est un espace de concertation entre ses membres, et organise régulièrement des rencontres entre membres et avec des Institutions non-membres également,
- la communication : à travers une politique d'information, à la fois interne, au sein même du mouvement, et externe en direction des partenaires et du grand public.

L'Association dispose d'un centre de documentation, édite des notes et des guides techniques, collecte et communique les données statistiques des réseaux d'IMF,

- la formation : organisée par l'Association sur différents thèmes d'intérêts communs profitant à ses membres, et à l'ensemble du secteur par divers ateliers de renforcement de capacités.

2- L'AIM¹⁶

L'AIM est une association à but non lucratif régie par l'ordonnance n° 60-133 du 03 Octobre 1960.

L'AIM a 7 missions principales :

- assurer la représentation du mouvement de MicroFinance non mutualiste et la sauvegarde des intérêts professionnels des membres au niveau national, notamment auprès du Gouvernement, de la Banque Centrale de Madagascar, de la Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF), de l'AGence d'Exécution du Projet MicroFinance (AGEPMF) et des institutions et organisations internationales,
- fournir des soutiens techniques dans la constitution d'institutions de MicroFinance non mutualistes,
- formuler aux autorités monétaires et financières toutes propositions ou suggestions concernant le cadre législatif et réglementaire régissant le mouvement de MicroFinance non mutualiste,
- encourager la coopération entre les différentes institutions impliquées dans le développement des systèmes de MicroFinance décentralisés non mutualistes,
- fournir, sur demande des membres, les services communs et de conseil en matière de promotion, formation, outils communs de gestion, contrôle et conseil juridique,
- veiller à l'application par ses membres des textes régissant le secteur financier, en général, et des textes régissant le mouvement de la MicroFinance non mutualiste, en particulier,
- et, d'une manière générale, effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet ou à tout autre objet similaire ou connexe, de la manière la plus étendue.

¹⁶ Brochures de présentation de l'AIM

Elle compte trois membres actifs : l'Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar (APEM), la Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar (SIPEM), le Sampan'Asa Fampandrosoana / Fiangonan'i Jesoa Kristy eto Madagasikara (SAF/FJKM). Elle compte également des sympathisants : Entreprendre à Madagascar (EAM), Vola Mahasoa, Programme d'Appui aux Initiatives de Quartier (PAIQ), Conseil de Développement d'Andohatpenaka (CDA) et Catholic Relief Services (CRS).

§4- La clientèle

La clientèle des IMF se compose aussi bien d'agriculteurs et d'éleveurs (secteur primaire), d'artisans (secteur secondaire) et de petits commerçants, transporteurs et offreurs de divers services (secteur tertiaire). Les emprunteurs se présentent individuellement ou constituent des groupes solidaires. Principalement, les activités du secteur primaire sont financés par les IMF mutualistes (à une exception près : l'ADéFI), et celles des deux autres secteurs par les IMF non mutualistes. Dans notre cadre d'analyse du microcrédit, nous nous concentrerons sur ces deux derniers secteurs. Le microcrédit est alors accordé à des petits métiers urbains entrant dans le domaine du secteur privé, plus précisément des micros et petites entreprises.

Touchons alors quelques mots sur le secteur privé. D'abord, il peut être défini comme étant l'ensemble des entreprises privées dont le capital appartient majoritairement à des particuliers ou à des sociétés privées¹⁷. Au sein de ce secteur, ce sont les micros, petites et moyennes entreprises qui bénéficient des microcrédits octroyés par les IMF. Il s'avère alors important de décrire les différentes caractéristiques de ces entreprises par l'intermédiaire du tableau suivant :

¹⁷ SILEM A. et ALBERTINI J.-M., 2002, Lexique d'économie, éd. Dalloz, Paris, p. 598

Tableau I : Typologie des entreprises

Caractéristiques	Micro entreprises	Très petites entreprises (TPE)		Moyenne entreprise
		Micro entreprise	Petite entreprise	
Promoteur	Attitude liée à l'acquisition de revenus de subsistance ou complément de revenu	Acquisition de revenu dans une activité spécialisée	Attitude entrepreneuriale dès la constitution	Attitude entrepreneuriale, vision à moyen et à long terme
	Pas de compétences particulières	Compétences techniques simples	Certaines formes d'expertise	Capacité technique et de gestion
	Auto emploi	Auto emploi + parfois famille ou apprentis	Patron + famille + apprentis + salariés	Patron + personnel
Activités	Micro service ou commerce de détail. Activité complémentaire, temporaire ou saisonnière	Une activité principale, petite taille, parfois saisonnière	Activité bien définie et exercée à plein temps	Activité spécialisée, parfois diversifiée, exercée à titre de profession habituelle
Environnement / Intégration	Absence de statut, mais paie parfois des taxes commerciales	Statut non clairement défini, mais paie souvent des taxes (patentes, etc.), parfois inscrit au Registre du Commerce	Début de légalisation, souvent enregistrée (Entreprise Individuelle), paiement d'impôts, existence d'organisations professionnelles	Enregistrée (chambre de commerce, etc.), parfois en Société
Barrières d'Entrée dans l'activité	Très faibles, surtout de la force de travail	Technologies simples	Technologies simples avec investissement	Plus grande complexité technologique et/ou production en série
	Absence de local (rue, domicile ou marché)	Moyens de production élémentaires (petit outillage), parfois sans local permanent	Investissements légers (énergie électrique) + local permanent	Moyens de production relativement adaptés, site spécialisé

	Pas de besoin en capital – Petit fonds de roulement de départ	Fonds de roulement (stocks, matières premières), besoin de renouvellement de petit matériel	Capital (équipement (loyer, matières premières, etc.))	Capital important (local, équipement, formation) et fonds de roulement parfois très important. Réelle intensité capitalistique
<i>Potentiel d'évolution</i>	Très faibles ou inexistant. Activités généralement féminines	Faible ou diversification horizontale des activités. Logique de reproduction plutôt que de croissance	Début d'accumulation de capital, parfois avec un potentiel de croissance mais plutôt logique de reproduction (transmission familiale, etc.)	Potentiel d'accumulation et de croissance

Source : Acte de l'atelier de Ouagadougou, 1997

Présentons les points essentiels de ce tableau en ayant principalement en vue les micro et les moyennes entreprises. Les micro entreprises revêtent un caractère informel (absence de statut et de local), les frontières ne sont pas clairement définies pour les petites entreprises, tandis que l'aspect formel apparaît nettement pour les moyennes entreprises (enregistrement légal de l'entreprise). Aussi, les micro entreprises n'exercent pas d'activités directement productives au sens strict du terme, mais se contentent de micro services, alors que les petites entreprises ont un avenir plus prometteur grâce à leur caractère plus productif et à la mobilisation de plus de capacité au niveau technique et professionnel.

Ce qui nous permet d'affirmer le rôle déterminant du microcrédit pour favoriser le passage des entreprises d'un niveau à un autre (de micro à petite entreprise, puis de petite à moyenne entreprise) et pour assurer la productivité et la pérennité de leurs activités.

Après avoir présenté une vue globale du secteur de la microfinance à Madagascar, nous allons à présent, entrer dans le vif du sujet, à savoir les apports du microcrédit dans le développement du secteur privé.

CHAPITRE 2

LES IMF AU SERVICE DU SECTEUR PRIVE

Il s'agit ici d'institutions de microfinance mutualiste et non mutualistes confondues, leur point commun étant leur orientation principale vers l'octroi de microcrédit en milieu urbain plutôt que vers la microfinance rurale. Comment caractériser alors les différents microcrédits et déterminer leurs apports au développement du secteur privé ? Pour pouvoir répondre à cette question, ce chapitre verra la présentation de quelques IMF accordant des microcrédits, et la mise en évidence des apports du microcrédit dans le développement du secteur privé.

SECTION 1 : PRESENTATION DE QUELQUES IMF

Dans cette rubrique, nous allons voir successivement l'Action pour le Développement et le Financement des Micro-Entreprises (ADéFI), l'Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar (APEM), la Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar (SIPEM), et Entreprendre à Madagascar (EAM).

§1- ADéFI¹⁸

ADéFI a été créée en 1995 à Antsirabe dans le cadre du Projet d'Appui aux micro-entreprises financé par le Ministère Français des Affaires Etrangères (Fonds d'Aide et de Coopérations) et conduit sous la tutelle du Ministère de l'Industrialisation et de l'Artisanat.

ADéFI est la première Institution Financière Mutualiste d'épargne et de crédit agréée à Madagascar en Septembre 1999. Elle est une association mutualiste d'épargne et de crédit, spécialisée dans le financement des micro-entreprises urbaines. Cependant, elle est confrontée à un problème de statut juridique compte tenu de l'évolution de ses activités qui, a priori ne correspondent plus à celles des Institutions Financières Mutualistes. De ce fait, elle est en phase de réflexion pour un changement de statut en Société Anonyme. Les agences de quartier sont les points de contact commerciaux.

¹⁸ ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, annexes p. 20-21, document de présentation de l'ADéFi et www.madamicrofinance.mg

Ayant son siège à Antananarivo, ADéFI compte 6 antennes régionales qui assurent la supervision des crédits de la zone : deux à Antananarivo, une à Antsirabe, une à Toamasina, une à Fianarantsoa et une à Mahajanga. Elle compte également 31 bureaux de crédits dont trois situés dans des villes secondaires (Ambatolampy, Ambositra et Moramanga). Ces derniers assurent principalement le montage des dossiers de crédit et le suivi des dossiers en cours.

Comme structure d'appui, l'Association autonome est dirigée par des cadres nationaux depuis 1999. L'initiateur, la Mission de Coopération et d'Action Culturelle Française ou l'Alliance de Crédit et d'Épargne pour la Production-Développement (ACEP), continue l'appui-conseil et le transfert de technologie et effectue des suivis réguliers. Le Siège, actuellement situé à Faravohitra, centralise les fonctions de Direction, Finances, Contrôle Interne et Informatique.

Les bailleurs de fonds sont constitués par le Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC) et l'Agence Française pour le Développement (AFD) tandis que les partenaires financiers sont la Banque Malgache de l'Océan Indien (BMOI), Bank Of Africa (BOA) Madagascar, et prochainement des investisseurs privés étrangers.

Sa clientèle est composée d'entrepreneurs, hommes ou femmes, de nationalité malgache, développant une activité rentable et souhaitant se développer, ayant une bonne moralité, s'investissant personnellement dans leur entreprise et faisant preuve d'un certain savoir-faire dans leur domaine.

§2- APEM¹⁹

L'Association pour la Promotion de l'Entreprise à Madagascar a été créée en novembre 1987 par le Groupement des Entreprises de Madagascar (GEM). Elle est membre fondateur de l'AIM. Ses missions sont l'appui aux entreprises sous forme de microcrédit, la promotion d'Institutions de MicroFinance, la formation de la capacité entrepreneuriale et le développement des micro et petites entreprises.

Elle intervient directement ou indirectement. Dans ce dernier cas, son intervention se fait par l'intermédiaire d'organismes partenaires. Parmi ces derniers, nous pouvons citer la SIPEM

¹⁹ www.madamicrofinance.mg et documents de présentation de l'APEM et du PAIQ.

qu'elle a mise en place en 1990 avec la Société d'Investissement et de Développement International (SIDI) et dont l'APEM est l'actionnaire de référence. Il y a également l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) CARITAS dont les "sokajy fototra" ou cellules de base ont été les points d'appui pour la constitution de groupes de caution solidaire dans le système de microcrédit géré par l'APEM dans la région d'Antsirabe. Puis, VOLA MAHASOA, projet de crédit rural actif dans le Sud Ouest de Madagascar dont l'APEM assure la maîtrise d'ouvrage, le maître d'oeuvre étant le Centre International de Développement et de Recherche (CIDR). Le dernier organisme partenaire est le Programme d'appui aux Initiatives de quartiers (PAIQ), programme initié par la Coopération Française dont le Volet Microcrédit à Antananarivo est sous la responsabilité de l'APEM. Pour ce dernier, la clientèle concernée est constituée par les populations défavorisées au sein de divers quartiers couverts par le Programme.

Dans l'optique de dynamiser le secteur de la MicroFinance et de créer une synergie entre les Institutions y intervenant, l'APEM est promoteur de différents ateliers nationaux portant sur la philosophie de la MicroFinance (1998), l'étude d'impacts du microcrédit (1999), l'échange d'expériences sur l'évaluation d'impacts du microcrédit, l'Internet au service de la MicroFinance et la création d'un réseau national de la MicroFinance (2001).

§3- SIPEM²⁰

La SIPEM, Société Anonyme, ayant comme objet « le financement des micros et des petites entreprises à Madagascar » a été créée le 17 juillet 1990 sur l'initiative de l'APEM et de la SIDI. Son objectif est de créer un tissu de micros et petites entreprises à Madagascar. En 2004, ses souscripteurs sont principalement APEM, SIDI, BNI-CA, FERT et la Compagnie d'Assurance Aro.

Les zones d'intervention dans la capitale sont Antananarivo ville et la grande banlieue dans un rayon de 30 Km. 5 Bureaux de quartiers se situent dans les zones ci-après: Antananarivo Renivohitra, Atsimondrano, Avaradrano et Ambohidratrimo. Pour les autres zones, des bureaux ont été également implantés à Antsirabe, Mahajanga, Antsiranana, Moramanga et Toamasina.

²⁰ Documents internes de la SIPEM.

Sa clientèle est constituée par des micro et petites entreprises à fort potentiel de croissance sous réserve expresse que les projets financés soient rentables et préservent l'environnement. Les principales activités concernées sont le commerce, le transport, les services, l'artisanat. Mais le petit élevage et l'agriculture peuvent également bénéficier des financements.

§4- EAM²¹

Entreprendre à Madagascar est une structure initiée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Bureau International du Travail (BIT) sous forme de projet en mars 1990, puis transformée depuis juillet 1996 en Association de droit malgache. Depuis fin 1998, la pérennisation financière est acquise. Etant une association de droit privé malgache, EAM est pilotée par une Assemblée Générale et un Conseil Exécutif. Le Président Exécutif est le premier responsable de l'établissement.

Le financement des micros et petites entreprises constitue depuis 1997 l'une des activités principales d'EAM. A part cela, EAM exerce des activités de conseil, de formation et de diversification, toujours en faveur des mêmes cibles. Son objectif est de contribuer au renforcement du tissu économique de Madagascar par le développement des micros et petites entreprises et à la création d'emplois sur tout le territoire national.

EAM agit sur l'ensemble du territoire national avec 7 Directions Régionales implantées dans les villes d' Antananarivo, Toamasina, Fianarantsoa, Mahajanga, Antsiranana, Toliary et Antsirabe.

Les cibles d'EAM sont généralement des personnes physiques ou morales désirant créer, étendre, réhabiliter ou diversifier des micro et petits projets. Dans ce domaine, EAM utilise à la fois l'approche-Individu et l'approche-Groupement.

Ces diverses institutions se caractérisent également par les produits financiers et non financiers qu'ils offrent à leurs clients. Ces produits constitueront l'une des bases à partir desquels seront évalués les apports du microcrédit dans le développement du secteur privé.

²¹ ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, annexes p. 71 et 73 et www.madamicrofinance.mg

SECTION 2 : LES APPORTS DU MICROCRÉDIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVÉ

Cette section sera consacrée à la présentation des services accordés par les IMF définies auparavant, puis à l'évaluation des conséquences de leurs activités de microcrédit au niveau économique.

§1- Services financiers et non financiers offerts aux micros, petites et moyennes entreprises

Pour les services financiers, seule ADÉFI, étant une IMF mutualiste, collecte de l'épargne. Les dépôts à terme et les épargnes volontaires sont rémunérés à 10% l'an. Au troisième cycle de crédit, il y a une obligation d'épargner d'un montant de 10% du crédit. Ce montant est rétrocédé entièrement au client après le remboursement total du troisième crédit²². En dehors de ce cas, toutes ces institutions octroient des crédits dont les modalités seront résumées dans le tableau ci-après :

²² ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, annexes p. 22.

Tableau II : Services financiers offerts par quelques IMF.

IMF	Type de crédit	Objet du crédit	Taux d'intérêt	Garanties	Durée	Montant du crédit (Ar)	Autres conditions
ADéFI	Crédit à court terme pour TPE	Fonds de roulement, achat de petits équipements et investissements	18% par an	Obligatoires à hauteur de 130% du capital.	3 à 18 mois	50 000 à 5 000 000	- Adhésion : 600 Ar, Cotisation : 200 Ar par an (données 2007) - Promoteur de nationalité malagasy possédant une entreprise rentable
	Crédit à moyen terme pour PME	Fonds d'investissement	16% par an	Gage de voiture, promesse d'hypothèque, cautions, nantissement de matériels	18 à 36 mois	6 000 000 à 20 000 000	
APEM/PAIQ	Crédits productifs et générateurs de revenus	Création ou extension d'activité	3,5% par mois	Garantie sous forme de caution solidaire. Fonds de garantie de groupe : 10, 15, 20% du montant du crédit. Fonds d'assurance décès : 1% du montant du crédit.	4 à 12 mois	Jusqu'à 1 000 000	-
EAM	- Appui aux activités génératrices de revenus par la mise à disposition de fonds de crédits, surtout pour les femmes pauvres,						

	<ul style="list-style-type: none"> - Octrois de crédit aux groupements pour financement des activités de Grenier Communautaire Villageois (GCV), - Crédit équipement pour l'acquisition de matériels et équipements de production, - Opération de micro crédit en faveur des jeunes éleveurs 	<p>Les caractéristiques des crédits pratiqués par EAM sont généralement fixées suivant la nature des programmes, les objectifs poursuivis, les cibles identifiées, la nature du financement et la durée du crédit. Globalement, le taux d'intérêt se situe entre 1 à 2,6% par mois.</p>				
SIPEM	<ul style="list-style-type: none"> - Fonds de roulement et d'investissement : extension d'activité - Crédit social : crédits à l'amélioration des conditions de vie. 	2% par mois	Sûreté réelle (terrains, maisons), nantissement, caution, assurance-vie.	3 à 12 mois	Premier dossier : 200 000 à 3 800 000, 2ème : 5 000 000, 3ème : 8 000 000, 4ème : 12 000 000, 5ème : 16 000 000.	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de dossier : 5% du montant accordé, payable d'avance pour 25% (non remboursable) - Crédit d'investissement : apport minimum du promoteur de 30% du montant du projet (en matériel ou en numéraire)

Source : Auteur.²³

²³ A partir de documents internes et brochures des IMF concernées.

L'analyse de ce tableau met en évidence que l'offre de microcrédit par ces institutions a les principales caractéristiques suivantes :

- Taille et objets de crédits : le plafond de crédit atteint Ar 20 000 000. Si les crédits sont essentiellement destinés aux secteurs productifs, au commerce, aux activités de transport et à l'artisanat, certains prêts sont accordés pour des besoins sociaux ou de consommation. Les fonds de roulement et de petits équipements sont dominants par rapport aux financements destinés à la création et à l'investissement,
- Durée des crédits : pour la plupart, les crédits sont à court terme. Néanmoins, l'ADéFi propose des crédits de 18 à 36 mois, et pour EAM, la durée de crédit est variée,
- Types de garanties : Les garanties exigées sont variables : garanties matérielles, nantissement et caution solidaire. Pour ce dernier type, les cautions solidaires sont surtout adoptées par les IMF ciblant les couches les plus pauvres (cas de l'APEM/PAIQ et d'EAM. Ce dernier utilisant à la fois l'approche-Individu et l'approche-Groupement).
- Taux d'intérêt sur le crédit : Les taux d'intérêt varient entre 1% et 3,5% par mois.

En plus, certaines IMF offrent des services non financiers. Dans le cas de l'APEM/PAIQ, un atelier de formation est organisé préalablement à l'octroi de crédit sur les modalités de l'activité économique, du crédit, de la gestion et de l'épargne. Un autre accompagnement est la promotion de la vie familiale grâce à des animatrices bénévoles formées et des membres d'associations de quartiers²⁴. Pour EAM, aux appuis financiers s'ajoutent des services non financiers mais complémentaires en amont ou en aval du processus de financement. Ainsi, EAM entreprend des activités de conseil (montage de projet et suivi d'entreprises). EAM organise également des séances de formation axées sur le partenariat avec des organismes de développement, formation liée aux différents systèmes de la politique de privatisation à Madagascar, Formation-Réseau (généralement des thèmes spécifiques à EAM), et Formation Thématique Spécialisée (FTS). Enfin, pour la diversification, EAM participe à l'organisation et à l'animation des différentes rencontres à caractère économique, des diverses réflexions touchant la microfinance, et d'autres actions de marketing développement et d'appui institutionnel visant à l'instauration d'un environnement favorable à la microfinance dans le pays.²⁵ Finalement, ADéFi met en œuvre le projet Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) en partenariat avec le Centre d'Information Technique et Economique (CITE).

²⁴ Brochure de présentation du PAIQ.

²⁵ ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, annexes p. 75.

§2- Impacts économiques

Notre cadre d'analyse étant la contribution du microcrédit au développement du secteur privé, nous nous concentrerons sur les impacts du microcrédit au niveau économique. Distinguons-les suivant deux catégories : micro-économiques et macro-économiques.

1- Les impacts micro-économiques

Tout d'abord, les impacts micro-économiques concernent directement les clients des IMF. Le microcrédit, s'il est utilisé efficacement, pourra les aider à augmenter leurs revenus, à se constituer un capital, à gérer les risques et à sortir de la pauvreté²⁶, bref, à l'amélioration de leur niveau de vie. Pour illustrer, les emprunteurs au sein de l'APEM/PAIQ connaissent par la suite une augmentation de leur revenu de 69% en moyenne²⁷. L'accès au microcrédit augmente la production. A titre d'exemples, l'apport d'un financement rapide permet aux petits entrepreneurs d'accroître leur disponibilité monétaire et les rend plus libres dans le choix des fournisseurs et dans la négociation des prix. Le financement d'un équipement leur permet d'augmenter leur productivité. Enfin, les crédits destinés à l'extension, d'agrandir leur échelle. Ainsi, à long terme, ces clients pourraient acquérir une autosuffisance financière.

En continuité avec les impacts au niveau micro-économiques, l'augmentation de revenu consécutivement à l'octroi de microcrédit pourra être utilisée à des fins de satisfaction des besoins fondamentaux des emprunteurs. Pour le PAIQ par exemple, les bénéfices générés par le crédit sont utilisés pour la consommation des ménages : alimentation, pour le premier poste, scolarisation pour le second poste, ...²⁸ Elle contribue également à une intégration sociale des bénéficiaires. Ils ressentiront une meilleure considération sociale de la part du voisinage, des autorités locales,...

2- Les impacts macro-économiques

Parmi les bons indicateurs des impacts macro-économiques du microcrédit, nous pouvons citer la part des microcrédits dans l'augmentation de la production, plus précisément du Produit Intérieur Brut (PIB), et le nombre d'emplois créés sur la base des microcrédits. Faute de temps et de disposition de documents de référence à ce sujet, d'autant plus qu'ils sont difficiles à mesurer, présentons d'autres indicateurs plus ou moins en relation avec les

²⁶ Rapport des Nations Unies, 2006, op. cité, p.7.

²⁷ Brochure de présentation du PAIQ.

²⁸ Brochure de présentation du PAIQ.

premiers indicateurs cités, même si leur portée d'explication est limitée. Les indicateurs que nous pouvons offrir sont l'évolution du nombre de clients et des crédits (encours de crédits et nombre de crédits encours) au niveau des IMF.

Concernant les IMF prises individuellement, à défaut de données exhaustives sur les institutions considérées, exposons les quelques informations que nous avons pu obtenir sur celles-ci.

Tableau III : Evolution des activités de la SIPEM.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de dossiers bénéficiaires	471	612	531	753	850	937
Montant de crédits décaissés (en milliards d'Ar)	1,285	1,771	1,707	2,51	3,242	3,748

Source : Documents internes de la SIPEM et ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, annexes p. 66.

Le nombre de bénéficiaires a connu une baisse en 2002, probablement à cause de la crise qui a durement touché l'économie malagasy. Malgré cela, l'évolution des activités est plutôt bonne avec un accroissement du montant de crédits déboursés de presque 3 fois entre 2000 et 2005.

Tableau IV : Evolution des activités de l'ADÉFI.

	2000	2001	2002
Nombre de membres	3 942	4 027	4 913
Nombre de prêts déboursés durant la période	4 012	4 703	4 053
Montant des prêts déboursés durant la période (en milliards d'Ar)	3,006	3,831	3,798

Source : ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, annexes p. 23.

Comme pour le cas de la SIPEM, le nombre et le montant des prêts déboursés ont diminué en 2002. En complément de ces informations, le nombre de crédits octroyés par

l'ADéFI est passé de 4 205 au 31/05/99 à 7 649 en 2006. Le volume des crédits s'est fortement accru : d'un peu plus de 200 millions d'Ar en 1996 à 10,227 milliards en 2006.²⁹

Le PAIQ a enregistré un octroi de plus de 8 000 microcrédits.³⁰ Enfin, EAM a octroyé 29 milliards Fmg de crédit pour 32 000 clients de 1997 à 2003. Au 31 décembre 2003, son encours de crédit est à 3,05 milliards Fmg.³¹

Pour compléter notre analyse, considérons dans leur ensemble les IMF mutualistes membres de l'APIFM, d'une part, et les IMF non mutualistes membres de l'AIM, d'autre part. A noter que le taux de pénétration des ménages en 2006 est évaluée à 8,3% contre 4% cinq ans auparavant et moins de 1% avant 1990.³²

Tableau V : Evolution des activités des IMF Mutualistes de 1998 à 2006.

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombres de membres	47472	60775	92946	116977	135305	179399	198912	232347	279663
Encours d'épargne (en millions Ar)	1280	1919	7416	11150	10372	18992	21803	25510	31757
Encours de crédits (en millions Ar)	3316	4703	7562	9260	11212	19519	25382	36235	40279

Source : APIFM, 2006.

²⁹ Documents internes de l'ADéFI et APIFM, Données statistiques sur les réseaux d'IFM au 31/12/06.

³⁰ Brochure de présentation du PAIQ.

³¹ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 25.

³² Direction Générale de l'Economie, 2006, Rapport économique et financier 2005-2006, p.75 et www.madamicrofinance.mg

Tableau VI : Evolution des activités des IMF's Non Mutualistes de 2002 au 30/06/07.

	2002	2003	2004	2005	2006	30/06/07
Nombres de clients	8 474	10 991	17 245	8 150	14 669	15 143
Encours de crédits (en millions Ar)	1 555	1 820	2 634	2 928	4 350	5 171
Nombre de crédits octroyés				14 172	5 725	8 803

Source : AIM, 2007.

De 1998 à septembre 2006, le nombre des membres des Institutions Mutualistes a été multiplié par 6 passant de 47 472 à 289 508. Pour les Non Mutualistes, le nombre de bénéficiaires de crédit a connu une baisse en 2005 pour reprendre la tendance à l'augmentation en 2006. Toutefois, le niveau de 2004 n'est pas encore repris. Toujours de 1998 à 2006, les encours de crédits se sont accrus de 3,3 milliards d'Ariary à plus de 40 milliards d'Ariary pour les Mutualistes, soit un accroissement de près de 12 fois. Les encours de crédit des Institutions de MicroFinance Non Mutualistes ont aussi augmenté avec un accroissement d'environ 3 fois. Le nombre de crédits octroyés par les non mutualistes, tout comme le nombre de bénéficiaires a diminué de près de 1,5 fois entre 2005 et 2006, passant de 14 172 à 5 725. Ainsi, globalement, l'évolution des IMF mutualistes est plutôt bonne. Dans le cas des non mutualistes, la hausse continue des encours de crédit est un bon signe malgré une baisse du nombre de clients et de crédits encours.

Un autre impact macro-économique que nous pouvons évoquer est que le redressement du niveau de vie des bénéficiaires pourrait à long terme provoquer une augmentation de l'effort d'épargne. A titre d'exemple, celle-ci a été de 111% en moyenne pour les bénéficiaires de crédits du PAIQ.

Bref, les impacts du microcrédit se situent tant au niveau micro que macro-économique. Du point de vue micro-économique, l'octroi de microcrédit pourrait augmenter le revenu des bénéficiaires via l'augmentation de leur production. Du point de vue macro-économique, faute de données sur la part du secteur dans le PIB et sur la création d'emplois consécutivement à l'octroi de microcrédit, nous avons présenté les évolutions des activités de certaines IMF, de l'APIFM et de l'AIM. A partir de l'analyse de ces évolutions, nous pourrions penser que, si la tendance d'augmentation du nombre de bénéficiaires et de volume de crédits octroyés continue, le microcrédit pourrait contribuer au développement du secteur privé.

DEUXIEME PARTIE

LIMITES, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La première partie nous a permis de conclure que l'octroi de microcrédit aux micro, petites et moyennes entreprises pourrait contribuer au développement du secteur privé. Malgré cela, beaucoup d'efforts doivent être fournis pour améliorer le microcrédit, le but étant de favoriser la création de micro, petites et moyennes entreprises dynamiques et productives et de soutenir les activités de celles qui sont déjà en place.

Quels sont les divers facteurs qui font que cette contribution du microcrédit au développement du secteur privé est encore limitée, et dans quelles mesures peut-on l'améliorer ?

Pour répondre à ces questions, cette deuxième partie comportera deux chapitres. Le premier chapitre s'attachera à caractériser les facteurs limitant la performance des IMF et, le second, à constater les défis à relever, incluant les perspectives, les opportunités à saisir et les recommandations proposées.

CHAPITRE 1

LES FACTEURS LIMITANT LA PERFORMANCE DES IMF

Bien que le secteur de la microfinance est assez rapide et rentable en milieu urbain par rapport au milieu rural³³, la performance des IMF en matière de contribution au développement du secteur privé est encore à améliorer. A partir d'une constatation générale sur l'offre de microcrédits, notre but est de détecter les facteurs limitant la performance des IMF pourvoyant ces microcrédits. Nous allons les classer en deux grandes catégories : d'un côté, les limites propres aux IMF et à la clientèle, et de l'autre, les contraintes externes.

SECTION 1 : LES LIMITES PROPRES AUX IMF ET A LA CLIENTELE

Notre analyse commencera par détecter certaines lacunes qui pourraient être identifiées au niveau de l'offre de microcrédit. Par la suite, nous allons évoquer les limites propres aux IMF et qui concernent leur capacité financière et leurs ressources humaines, puis, nous allons aborder les problèmes de communication que connaît le secteur, et enfin nous évoquerons les limites qui sont liées à la clientèle.

§1- Constatation générale sur l'offre de microcrédit

L'évolution du secteur est assez prometteuse, mais certaines lacunes peuvent être identifiées à partir d'une constatation générale des caractéristiques de l'offre de microcrédit.

La plupart des IMF cible les entrepreneurs déjà en place. Dans ce cas, des critères comme la rentabilité, le fort potentiel de croissance et le savoir-faire sont exigés par les institutions aux emprunteurs. Les projets de création et d'investissement demeurent encore pour l'instant peu financés, la majorité des crédits octroyés étant plus ou moins à court terme. Et la population défavorisée constitue rarement la clientèle des IMF offrant des microcrédits. Ce rôle étant plutôt attribué à la microfinance rurale.

Ainsi, force est de constater que les crédits distribués ne couvrent pas la totalité des besoins des membres ou bénéficiaires. Aussi, le diagnostic du secteur de la microfinance

³³ Madajournal, mai 2007, « Microfinance, évolution disparate », p. 26.

malagasy affirme que « *la demande satisfaite porte en général sur des crédits de court terme (crédit de campagne, transformation, commerce...). Les produits et services portant sur le moyen terme (équipement, habitat...) sont faiblement financés. Trois raisons expliqueraient cela : le manque d'expertise en la matière, l'absence de ressources longues pour financer ce type d'investissement, l'imparfaite connaissance des besoins de la clientèle par la majorité des IMF. La demande satisfaite est estimée en montant entre 60% et 70% de la demande exprimée par les clients. Quand des dossiers ne sont pas simplement rejetés par insuffisance de garanties, les montants demandés sont revus à la baisse* »³⁴. Enfin, le DSNMF a évoqué que « *les innovations en termes de produits et d'organisation pour satisfaire la demande sont quasi inexistantes* ». ³⁵

Dans cette même optique, les taux d'intérêt pratiqués et le coût de traitement des dossiers individuels sont encore assez élevés pour permettre un accès au microcrédit aux populations les plus démunies. Ainsi, dans la plupart des cas, seule la couche de population à revenu moyen peut y accéder. En effet, les revenus de cette couche de population seraient plus ou moins permanents. Elle disposerait de ce fait d'une possibilité plus apparente quant au remboursement des sommes octroyées.³⁶ En effet, le taux d'intérêt doit être mesuré par rapport à la prise de risque effectuée par ces institutions. Et à un professionnel du secteur d'affirmer que « *lutte contre la pauvreté et rentabilité ne sont pas toujours compatibles* ». ³⁷

En termes d'implantation, la couverture du territoire national est inégale et insuffisante. Les activités des IMF se concentrent surtout dans le Centre de l'Ile. Dans les autres provinces, les IMF agissent dans les grandes villes et dans les zones à forte densité et donc à forte activité. 3 IMF parmi les 4 citées dans cette étude agissent également à l'Est et à l'Ouest (Toamasina, Moramanga et Mahajanga) tandis que le Nord et le Sud sont peu touchés. La plupart des institutions n'ont pas une envergure nationale. Pour ce qui est de la pénétration du marché, le taux de 8,3%³⁸ pour la microfinance en général à Madagascar met en évidence que la portée des IMF reste faible.

³⁴ ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, p. 29.

³⁵ DSNMF 2004 – 2009, op. cité, p. 32.

³⁶ Interview auprès de l'AGEPMF.

³⁷ Madajournal, mai 2007, op. cité, p. 27.

³⁸ www.madamicrofinance.mg

§2- Les problèmes relatifs aux capacités financières et aux compétences des IMF

Le diagnostic du secteur a mis en évidence certaines faiblesses des IMF. Dans le cas de l'ADéFi par exemple, les responsables interviewés dans le cadre de l'élaboration de ce diagnostic révèlent que le système de gestion est trop centralisateur, le statut juridique non adapté et la dépendance par rapport au financement extérieur est accentuée. Pour EAM, la jeunesse de l'institution est fragilisée par l'insuffisance de différentes ressources et moyens à sa disposition, la zone d'intervention est limitée faute des ressources financières suffisantes et l'institution subit des difficultés de recouvrement due à l'inexistence des textes réglementaires adaptés aux IMF permettant de faciliter la réalisation des garanties. Pour SIPEM, la principale difficulté est que les activités sont limitées par le manque de ressources financières.³⁹

Donc, en général, les IMF sont confrontées à l'insuffisance de ressources de financement. L'extension des activités se heurte à l'insuffisance de ressources de refinancement sur le moyen et le long terme. Les refinancements bancaires qui sont limités sur le court terme ont des coûts jugés trop élevés. L'inexistence de mécanisme de garantie (fonds de garantie, ...) constitue encore un problème pour la majorité des IMF.

Par ailleurs, les compétences des IMF sont encore limitées, notamment au niveau des ressources humaines, du Système d'Information et de Gestion (SIG) et de la planification des activités (plan d'affaires,...). Les contraintes au niveau des ressources humaines englobent le manque de ressources ayant un "profil" adapté aux activités de microfinance, la forte rotation et la volatilité du personnel à la recherche de motivation et d'expérience, le manque de formation et de recyclage du personnel et de formation sur les aspects juridiques.⁴⁰

§3- Contraintes au niveau de la communication

D'autres contraintes sont encore mises en évidence par certains documents de référence en matière de microfinance. La communication est défailante au sein du secteur microfinancier. Parallèlement, les informations sur le secteur ne sont pas suffisamment propagées. De ce fait, l'inventaire national des Organisations Financières de Proximité (OFP) parle par exemple du manque d'information et de communication concernant le secteur de la

³⁹ ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, op. cité, annexes p. 23, 67, 77.

⁴⁰ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2004, Inventaire national des Organisations Financières de Proximité (OFP) à Madagascar, p. 19.

microfinance et révèle que les informations sont jugées se limiter entre les principaux intervenants.⁴¹ En plus, cette situation se traduit par une « *absence de données statistiques exhaustives et fiables sur le secteur* », une lacune en termes d' « *études socio-économico-culturelles de référence* » et une quasi-absence de « *communication médiatique concernant le secteur* » qui fait que les produits et services offerts par les IMF sont insuffisamment connus par le grand public.⁴²

§4- Les problèmes liés à la clientèle

Si le taux d'analphabétisme est plus faible en milieu urbain par rapport au milieu rural, la faiblesse du niveau d'instruction est encore valable dans certains cas. Néanmoins, les professionnels du secteur du microcrédit s'accordent à dire que le principal problème auquel ils ont à faire face est la faiblesse de culture de crédit. Celle-ci s'exprime par la honte d'emprunter, un emprunt étant considéré comme un endettement, et la méfiance envers les institutions financières.

A part cela, selon les responsables opérant dans le secteur, le recouvrement est parfois difficile à cause de la mauvaise foi de certains bénéficiaires. Mais, parallèlement, la prise et la réalisation de garantie sont difficilement maîtrisées par les responsables des IMF. Les professionnels évoquent aussi le manque d'esprit d'entreprise et l'habitude d'assistanat de la part des emprunteurs.⁴³

Les IMF connaissent des contraintes liées à leur propre capacité financière, technique et professionnelle et des contraintes provoquées par le manque de culture financière de la population. Certains défauts de la communication dans le secteur peuvent également être évoqués. D'un autre côté, les contraintes externes les affectent également.

⁴¹ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2004, op. cité, p. 20.

⁴² DSNMF 2004 – 2009, op. cité, p. 32.

⁴³ Interviews au sein de divers responsables de SIPEM et de l'APIFM.

SECTION 2 : LES CONTRAINTES EXTERNES

Les contraintes externes indiquent dans notre cas le contexte économique et institutionnel difficile auquel se trouvent confrontés les IMF et la concurrence rude au sein du secteur du microcrédit.

§1- Contraintes économiques, institutionnelles et de gouvernance

Des éléments du contexte économique affectent directement l'activité des IMF en rendant difficile l'extension de leurs activités. Selon les termes du DSNMF, « *le tissu économique reste limité et fragile* »⁴⁴. A titre d'exemple, l'économie de certaines régions se concentre sur une seule activité et, dans certains cas, la faiblesse des activités économiques de la région qui ne favorise pas les interventions de microfinance.⁴⁵ Par ailleurs, le DSNMF fait état de « *l'étendue du pays* » et de « *l'enclavement de plusieurs zones* ».⁴⁶ Ce qui fait que beaucoup reste encore à faire si les IMF veulent parvenir à couvrir tout le pays.

En ce qui concerne le système financier, le Madagascar Action Plan (MAP) constate une insuffisance de compétition et d'un faible niveau d'accès au financement à moyen et long terme ainsi qu'une insatisfaction en grande partie des besoins en financement du secteur privé⁴⁷, ce qui est valable pour l'offre de microcrédit.

Le cadre institutionnel de la microfinance, pour sa part, est caractérisé par « *la faiblesse du cadre de concertation au niveau du secteur, l'absence d'opérateurs techniques nationaux et l'insuffisance de l'offre en formation et services d'appui-conseil pour les IMF* ». ⁴⁸

Portant sur les contraintes liées à la gouvernance, l'inventaire national des Organisations Financières de Proximité (OFP) à Madagascar dénonce l'ingérence et l'interférence politique de certaines autorités locales et le manque de maîtrise des procédures administratives par ces autorités. Il y a également le manque de coordination des interventions dans les régions et l'insuffisance de formation des dirigeants élus, qui leur empêche d'être

⁴⁴ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 8.

⁴⁵ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2004, op. cité, p. 19.

⁴⁶ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 8.

⁴⁷ Madagascar Action Plan, Défi 4 de l'Engagement 6.

⁴⁸ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 32.

responsables et opérationnels. De plus, dans certains cas, les rôles et attributions des différentes entités telles que les membres, les élus, les techniciens, l'assistance technique et les bailleurs ne sont pas clairement délimités ou tout simplement non respectés. Cet inventaire note également le problème de communication entre les différentes entités et la forte centralisation qui retarde les prises de décision.⁴⁹

§2- La concurrence

Les responsables au sein du secteur de la microfinance parlent d'une concurrence rude entre les différentes institutions.

Les banques commerciales commencent également à s'intéresser au segment des Petites et Moyennes entreprises et à leur offrir des crédits et d'autres produits spécifiques, notamment la BNI CA, la BOA, la BFV SG et la BMOI. A titre d'illustration, la BNI propose à part le crédit-flash et le crédit-PME des services de crédit-bail (BNI leasing). Le montant des prêts varie entre 2 et 40 millions d'Ar et le taux d'intérêt est variable. La BOA, quant à elle, propose des crédits dont le montant maximal est de 48 millions d'Ar avec un taux d'intérêt de 20% (annuellement).⁵⁰

A noter également l'arrivée d'intervenants étrangers au sein du secteur du microcrédit, à savoir AccèsBanque et Microcred qui sont des banques spécialisées en microfinance. Microcred a commencé à opérer à Madagascar en fin 2006 et AccèsBanque au début de l'année 2007. Présentons dans un tableau les différents crédits octroyés par AccèsBanque :

⁴⁹ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2004, op. cité, p. 20.

⁵⁰ www.bni.mg et www.boa.mg

Tableau VII : Les différents crédits de l'AccèsBanque à Madagascar

Types de crédits	Echéance de remboursement	Montant du crédit (en Ar)	Délai de réponse
Crédit Express	9 mois maximum	Jusqu'à 1 500 000	2 jours
Crédit Micro	18 mois maximum	Jusqu'à 8 000 000	2 jours
Crédit PME	24 mois maximum	A partir de 8 000 000	10 jours

Source : Madajournal, mai 2007, « AccèsBanque, un début prometteur », p. 32.

AccèsBanque a pour objectif de proposer « *des crédits à court et à moyen terme caractérisés par des procédures simples et rapides* »⁵¹. De son côté, Microcred veut combler le vide qu'il a constaté entre le financement des banques destinées seulement aux « *grandes entreprises porteuses de grands projets* » et les « *petits prêts* » accordés par les IMF déjà en activité⁵².

Cependant, si cette concurrence pourrait être bénéfique pour les demandeurs de microcrédit en termes d'amélioration des produits et de la diminution des taux d'intérêt à long terme, les IMF prises individuellement se verront confrontées à une diminution de leurs clients potentiels, le marché étant très partagé entre les différents offreurs⁵³.

Pour ce qui est de la concurrence entre les IMF et les autres Organisations Financières de Proximité (OFP), ce terme désignant toute structure de représentation régionale qui offre des services microfinanciers quel que soit son statut, la pérennité des activités est menacée par « *l'interférence des pratiques de subvention ou de crédit à taux zéro par certaines structures* »⁵⁴, notamment celles qui n'ont pas pour objectif la rentabilité de leurs activités comme l'Habitat pour l'Humanité (HPH). En effet, celle-ci ne cherche pas à réaliser des profits à partir des taux d'intérêt et ses opérations dépendent essentiellement de la disponibilité des subventions.

⁵¹ Madajournal, mai 2007, « AccèsBanque, un début prometteur », p. 31.

⁵² Madajournal, mai 2007, « Microcred voit grand », p. 30.

⁵³ Interview auprès de certains responsables au niveau de l'AGEPMF, de SIPEM et de l'APIFM.

⁵⁴ Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2004, op. cité, p. 19.

Ainsi, plusieurs contraintes limitent la contribution des IMF au développement du secteur privé. Les principales difficultés auxquelles doivent faire face les IMF sont le manque de ressources de refinancement à long terme, le manque de culture financière de la population, la fragilité du secteur privé et la concurrence.

CHAPITRE 2

LES DEFIS A RELEVER

Par rapport aux limites de la contribution du microcrédit au développement du secteur privé, les IMF ont devant eux des défis à relever. Parmi ces défis figurent les perspectives énoncées dans le Madagascar Action Plan (MAP) et le Document de Stratégie Nationale de la MicroFinance (DSNMF). Heureusement, certaines opportunités pourront être saisies pour réaliser ces perspectives et améliorer la contribution du microcrédit dans le développement du secteur privé. Notre objectif présent est de tenter d'offrir des solutions face aux limites du microcrédit dans sa participation à l'essor du secteur privé. Ainsi, la première section de ce chapitre nous permettra de décrire les perspectives et opportunités à saisir par le secteur et la deuxième section nous permettra d'offrir une brève analyse de l'état du secteur du microcrédit à Madagascar, puis certaines recommandations, toujours pour améliorer la contribution du microcrédit au développement du secteur privé.

SECTION 1 : PERSPECTIVES ET OPPORTUNITES A SAISIR

Les perspectives que nous décrirons sont celles décrites dans le MAP et dans le DSNMF qui intéressent le microcrédit en particulier et la microfinance en général. Ensuite, nous essayerons d'exposer les opportunités qui pourront être saisies par les IMF octroyant du microcrédit dans le cadre de l'amélioration de leur apport au développement du secteur privé.

§1- Les perspectives énoncées dans le Madagascar Action Plan (MAP) et dans le Document de Stratégie Nationale de MicroFinance (DSNMF)

Nous énoncerons en premier lieu les perspectives liées aux orientations politiques et stratégiques du pays citées dans le MAP, puis les perspectives propres au secteur microfinancier d'ici à 2009 dans le cadre de la Stratégie Nationale de MicroFinance.

1 – Les perspectives énoncées dans le Madagascar Action Plan (MAP)

Ces perspectives nous permettront de connaître plus ou moins la place accordée à la microfinance et au microcrédit dans les stratégies politiques de la Nation.

Le MAP concerne les années 2007 à 2012. Le secteur privé y est désigné comme étant « *au centre de la réalisation des objectifs* ». Parmi ces objectifs, nous pouvons citer la recherche d'une « *croissance économique rapide* » et la « *réduction de la pauvreté* », et le microcrédit est un des outils proposés pour atteindre ceux-ci.

L'engagement 6 inscrit dans le MAP contient certaines perspectives qui concernent directement le microcrédit et le secteur privé malagasy. Il prévoit une économie à forte croissance où les secteur privé serait « *fort et diversifié prospérant dans le commerce et l'investissement nationaux, régionaux et internationaux.* »

Dans le Défi 4 de cet engagement, qui concerne la réforme du système bancaire et financier, il est constaté qu'actuellement, « *les besoins en financement du secteur privé restent en grande partie insatisfaits...L'accès des petites et moyennes entreprises au financement à court terme reste limité. Plusieurs institutions de microfinance appuient les petites initiatives privées, mais le taux d'emprunt de 3% par mois est très élevé.* » L'objectif est alors de « *développer et veiller au bon fonctionnement d'un système financier capable de répondre aux besoins de financement à court et à long terme du secteur privé à un taux d'intérêt abordable et fournir une vaste gamme de produits financiers à une large proportion de la population.* » Et, parmi les stratégies correspondantes figure celle de « *renforcer l'efficacité et le réseau des institutions de microfinance.* » En outre, dans les projets et activités prioritaires figure l'encouragement du « *développement du réseau de micro finance dans tout le pays et mettre en place un système de refinancement des institutions de microfinance.* »

Dans le même Engagement, le Défi 5 consiste à « *renforcer les entreprises locales, les PME et l'artisanat.* » Ce qui se rapproche des objectifs du microcrédit, à la différence près que celui-ci s'oriente vers les PME mais aussi vers les micro entreprises. Les objectifs notés dans ce Défi sont les suivants : « *Les entreprises, les PME, et l'artisanat seront dynamisés au niveau local pour qu'ils puissent contribuer efficacement à la croissance économique, en s'intégrant de plus en plus à l'économie nationale, et en augmentant l'utilisation de leur capacité de production à travers l'adoption de technologie et d'outils de gestion modernes. Les actions de structuration des filières et de renforcement de capacité des opérateurs seront poursuivies.* »

2 – Les perspectives énoncées dans le Document de Stratégie de Microfinance (DSNMF)

Dans l'objectif de renforcement et de développement du secteur microfinancier à Madagascar, une Stratégie Nationale a été élaborée et est actuellement mise en œuvre. Elle couvre en effet les années 2004 à 2009. Elle regroupe « *un ensemble d'objectifs opérationnels retenus pour mettre en oeuvre la politique nationale de microfinance* »⁵⁵. Cette politique nationale « *définit les principes directeurs d'intervention de l'Etat et des différents acteurs ainsi que les grandes orientations de développement de la microfinance.* »⁵⁶

Les objectifs principaux sont traduits en trois axes stratégiques. Le premier étant l'« *amélioration du cadre économique, légal et réglementaire pour un développement harmonieux et sécurisé du secteur* »⁵⁷. Le deuxième concerne la mise en place d'une « *offre viable et pérenne de produits et services adaptés, diversifiés et en augmentation, notamment dans les zones non encore couvertes par des IMF professionnelles* »⁵⁸. Le troisième envisage l'« *organisation du cadre institutionnel de manière à permettre une bonne structuration du secteur, une coordination efficace du secteur et une conduite efficiente de la SNMF.* »⁵⁹

La réduction de la pauvreté, le développement et la consolidation des micro et petites entreprises et la promotion du secteur privé figurent parmi les impacts attendus de la mise en œuvre de cette Stratégie Nationale.⁶⁰

Les principaux résultats qualitatifs attendus par la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de MicroFinance sont :

- « - *une révision du cadre légal et réglementaire prenant en compte la diversité des systèmes en présence et favorable au développement d'une offre pérenne de services de microfinance,*
- *la professionnalisation des IMF permettant une offre viable et pérenne des services diversifiés sur l'étendue du pays et des innovations en vue d'une adaptation constante aux besoins de la clientèle,*
- *une amélioration de la collecte de l'épargne,*

⁵⁵ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 37.

⁵⁶ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 35.

⁵⁷ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 38.

⁵⁸ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 39.

⁵⁹ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 39.

⁶⁰ DSNMF 2004-2009, op. cité, p. 40.

- une meilleure coordination du secteur,
- des programmes de formation adaptés aux besoins des acteurs,
- des Associations Professionnelles dynamiques assurant avec efficacité la représentation de leurs membres et la moralisation de la profession,
- une plus grande articulation IMF/Banques et une intégration progressive des IMF au système financier national. »⁶¹

Les perspectives d'ici 2009 s'expriment dans les résultats quantitatifs estimés :

- « - un nombre de bénéficiaires de l'ordre de 600 000,
- un nombre d'emprunteurs actifs de l'ordre de 296 000,
- un encours de crédit atteignant 120,6 milliards d'Ar,
- un encours de dépôts de 47,2 milliards d'Ar. »⁶²

Les IMF octroyant des microcrédits auront leur rôle à jouer pour l'atteinte de ces perspectives générales du secteur de la microfinance malagasy, notamment en orientant leurs efforts vers un élargissement de leur clientèle et le développement de leur offre de services.

§2- Les opportunités à saisir

Le secteur de la microfinance jouit désormais de l'appui du Gouvernement dont la volonté est de faire de la microfinance un outil au service du développement. Parallèlement, « les politiques ou stratégies de développement économique considèrent la microfinance comme un instrument de lutte contre la pauvreté et prévoient des synergies avec la SNMF », et « la relance économique qui repose sur le principe "Partenariat Public Privé" considère également la microfinance comme un des outils privilégiés de réduction de moitié du niveau de pauvreté d'ici à 2013. »⁶³ Ce qui permettrait l'existence d'une synergie entre les stratégies de développement et les stratégies spécifiques à la microfinance.

Les professionnels citent également comme opportunité l'intérêt grandissant des bailleurs de fonds et des banques commerciales nationales pour appuyer le secteur dans le cadre du partenariat ou du financement.

⁶¹ DSNMF 2004-2009, op. cité, p.40.

⁶² DSNMF 2004-2009, op. cité, p.41.

⁶³ DSNMF 2004-2009, op. cité, p.33.

Notons aussi la possibilité de collecte de fonds public pour les IMF non mutualistes avec la nouvelle réglementation du secteur de la microfinance introduite par la loi N° 2005 - 016 du 29 Septembre 2005. Cette possibilité pourrait constituer une opportunité dans le cadre du financement de ce type d'IMF dont l'activité est centrée sur l'octroi de microcrédit.

La constatation des besoins non encore couverts et des demandes non encore satisfaites révèle que le secteur du microcrédit possède un fort potentiel de développement, si toutefois les IMF étudient les créneaux et améliorent leur offre de microcrédit et leurs services.

En dernier lieu, la création de la cellule de coordination des activités de microfinance au niveau national (CNMF), l'existence de deux associations professionnelles et la mise en œuvre par l'AGEPMF d'un programme de formation pour les dirigeants et les techniciens des IMF constituent autant d'avantages au niveau institutionnel.

Même si certaines faiblesses et contraintes ont été identifiées, le secteur du microcrédit pourra profiter des opportunités présentées ci-dessus pour contribuer à l'atteinte des perspectives énoncées dans le MAP et le DSNMF, et surtout pour améliorer sa contribution au développement du secteur privé. Offrons par la suite une brève analyse du microcrédit à Madagascar et, en tout dernier lieu, quelques recommandations qui pourraient être utiles aux professionnels et aux divers acteurs au sein du microcrédit.

SECTION 2 : ANALYSE ET RECOMMANDATIONS

Partant de tout ce qui précède, nous allons formuler une analyse succincte du secteur du microcrédit malagasy, et ultérieurement des recommandations pour permettre aux IMF de mieux satisfaire les besoins du secteur privé.

§1- Analyse

Le microcrédit pourrait vraiment jouer un rôle important dans le développement du secteur privé et, dans une vision plus large, dans la lutte contre la pauvreté. En effet, les sommes octroyées à des micro ou petites et moyennes entreprises leur permettraient d'augmenter leurs activités et, par conséquent, leurs productions. Cet accroissement de la production susciterait la création de nouveaux emplois au sein des entreprises ; ce qui augmenterait le revenu des ménages concernés et, consécutivement, améliorerait leur niveau de vie.

Malheureusement, le microcrédit présente encore certaines lacunes qu'il faudrait combler. En effet, les montants des crédits sont en général assez faibles par rapport aux besoins des entreprises ciblées. En particulier, les crédits destinés à la création et à l'investissement restent encore peu développés. Ainsi, le rôle du microcrédit reste limité ; ce qui aboutit à de faibles créations de nouvelles activités génératrices de revenus.

D'un autre point de vue, si les impacts micro-économiques du microcrédit sont largement positifs, l'impact à l'échelle macro-économique pourrait être, pour le moment, plus ou moins faible, vu le taux de pénétration de 8,3% de la microfinance à Madagascar exprimé précédemment.

Par ailleurs, nous avons énoncé que 75% des actifs à Madagascar travailleraient dans le secteur informel. Pourtant, il est utile de préciser que le microcrédit est accordé à des entreprises, donc à des entités qui sont censées avoir un statut légal et entreprendre des activités dans le secteur formel. Nous pourrions donc affirmer que le microcrédit ne toucherait qu'une très faible portion des actifs à Madagascar.

Parallèlement, des études sur le secteur informel à Madagascar évoquent un niveau dérisoire de la productivité dû notamment à la précarité des emplois créés dans ce secteur⁶⁴. Cette situation pourrait être attribuée à leur manque de capacités financières. Dans ce contexte, le microcrédit et autres services octroyés par les IMF pourraient contribuer à la résolution de ce problème majeur rencontré par les entreprises opérant au sein de ce secteur. En effet, le microcrédit pourrait répondre à leurs besoins financiers et leur offrir l'opportunité d'accroître leur envergure et de développer leur potentialité en augmentant leur productivité.

⁶⁴ INSTAT, 1996, Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM) 1993, Secteur informel - Résumé, et INSTAT – PROJET MADIO, 1995, Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo - Résumé.

D'un autre côté, les services non financiers comme l'encadrement, l'appui-conseil et les formations dispensées par les responsables au sein des IMF aideraient ces entreprises à améliorer leur capacité de gestion dans les domaines comme l'approvisionnement, l'organisation de la production, la gestion des équipements et des ressources humaines et la tenue de la comptabilité.

Alors, dans l'hypothèse que la rentabilité des activités et l'entrée des entreprises dans le secteur formel sont liées, les services octroyés par les IMF pourraient constituer une solution pour faire passer les entreprises informelles d'un statut informel à un statut formel en leur offrant les appuis financiers et techniques nécessaires. Ainsi, le microcrédit, en plus de sa participation à l'émergence d'activités plus productives et l'augmentation de la création d'emplois, pourrait avoir comme impact une hausse des rentrées fiscales de l'Administration, etc.

Par rapport à cette brève analyse et aux autres points formulés sur les limites, contraintes et opportunités constatés sur le secteur, diverses recommandations pourraient être exprimées pour améliorer la participation du microcrédit au développement du secteur privé.

§2- Recommandations

Nos recommandations principales sont relatives à la recherche de pérennité financière par les IMF, la diversification des produits offerts aux entreprises, l'élargissement de la clientèle atteinte par les activités de microcrédit et l'amélioration des capacités des acteurs.

1- Recherche de pérennité et lutte contre la pauvreté

La mise en place de structures de microfinance visant la rentabilité, la viabilité et la pérennité est de plus en plus adoptée dans notre pays. Ainsi, la recherche de pérennité financière est l'une des préoccupations majeures des IMF. L'appui des bailleurs pourrait résoudre en partie ce problème, mais, plus encore, des solutions devraient être envisagées pour une intégration progressive des IMF dans les marchés financiers nationaux et internationaux. Cette intégration pourrait s'effectuer par le biais de plusieurs processus : *« mobilisation de l'épargne en tant que source de financement, accès aux emprunts à court et à long terme,*

utilisation des systèmes de compensation et de règlement, et recours aux instruments des marchés financiers, tels que les émissions d'obligations, la titrisation et les participations au capital »⁶⁵.

Favoriser la création et le développement d'institutions viables et permanentes pourrait assurer un accès durable aux services financiers aux micro, petites et moyennes entreprises. Mais, dans ce cas, un taux d'intérêt bas ou subventionné pourrait ne pas être compatible avec les objectifs de maîtrise de coûts et d'autonomie des IMF et de préservation du secteur en général. D'autres solutions devraient être alors envisagées pour tenter d'abaisser le niveau du taux d'intérêt et promouvoir l'accès des plus pauvres au microcrédit. Par exemple, il serait envisageable de favoriser la concurrence en facilitant l'entrée de nouveaux prestataires de services financiers sur le marché, d'exiger aux IMF une plus grande transparence concernant les taux d'intérêt, les frais, commissions et autres obligations, d'abaisser les coûts d'exploitation par des gains d'efficacité, et de diminuer le coût du financement pour les IMF performantes présentant un portefeuille à risque réduit. L'augmentation des investissements en infrastructures humaines et physiques dans le pays pourrait également participer à la réduction des charges des IMF.⁶⁶

2- Diversification des produits

La constatation d'une demande encore partiellement satisfaite et du développement de la concurrence devrait pousser les IMF existantes à étudier la possibilité de diversification des produits et services offerts, d'autant plus que des solutions ont été proposées pour tenter l'atteinte d'une pérennité financière par les IMF. L'objectif étant de permettre une meilleure adaptation des prestations en fonction des besoins spécifiques des clientèles ciblées.

Il s'agira principalement d'étudier la possibilité d'offrir à la disposition des micro et petites et moyennes entreprises plus de crédits à moyen, voire à long terme permettant l'investissement et la création de nouvelles activités génératrices de revenu. Dans ce cas, il faudrait renforcer l'analyse et le suivi des prêts en plus de la présélection des dossiers et emprunteurs. L'IMF devrait alors disposer de ressources suffisantes pour supporter des montants de crédits plus élevés et des coûts de suivi plus importants.

⁶⁵ Rapport des Nations Unies, 2006, op. cité, p.86.

⁶⁶ Rapport des Nations Unies, 2006, op. cité, p.118.

Les expérimentations de produits innovants devraient être encouragées. Par exemple, la SIPEM étudie actuellement la possibilité de lancer un produit Epargne-Habitat pour améliorer les conditions de logement de ses clients et un produit Epargne-Santé dans le but d'offrir des possibilités de soins de base.⁶⁷ Parmi les éventualités d'offre de nouveaux produits aux clients figurent la micro assurance, le crédit d'équipement, le crédit-bail (microleasing), le crédit à l'habitat, les crédits de consommation ou même des services de transfert d'argent, ...

Néanmoins, le démarrage de ces nouvelles activités nécessitera tout d'abord l'évaluation des coûts impliqués et le renforcement de la compétence des IMF relativement à ces produits. Il faudra également sélectionner parmi ces produits novateurs ceux qui sont les plus adaptés aux besoins de la clientèle et voir la possibilité de s'associer avec des professionnels, par exemple pour le crédit-bail et l'assurance. Une étude des expériences d'autres IMF, tant au niveau national que dans d'autres pays, dans le domaine du lancement de nouveaux produits pourra d'ailleurs profiter aux IMF voulant étendre leur offre.

L'offre de produits non financiers devrait également être renforcée, notamment les formations et l'appui-conseil. En effet, les microcrédits seront nécessairement plus efficaces s'ils sont accompagnés par ces divers services. Par exemple, l'accès à l'information aidera les bénéficiaires dans leur prise décision, l'appui en gestion (comptabilité, ...) sera utile aux entrepreneurs pour assurer la rentabilité et la bonne gestion de leurs projets et de leurs entreprises. Enfin, les entrepreneurs pourront être appuyés dans la recherche de débouchés pour mieux appréhender les opportunités commerciales.

3- Elargissement de la clientèle

Une couverture nationale de l'offre est aussi à promouvoir vu la faiblesse du taux de pénétration de la microfinance en général et la concentration des IMF dans certaines régions, notamment dans la capitale. Mais, même dans ces régions, la population touchée est relativement faible. D'où des possibilités d'extension de la clientèle partout dans l'Ile.

Particulièrement, dans le but d'augmenter le taux de pénétration des IMF et l'impact des microcrédits au niveau du secteur privé, il serait intéressant d'étudier les possibilités pour

⁶⁷ SIPEM, 2006.

permettre au secteur informel de bénéficier des services offerts par les IMF. Cette démarche impliquerait une adaptation ou une révision des méthodes de travail, voire du statut et de la réglementation des IMF. A titre d'exemple, il faudrait remédier à l'absence d'identité légale des entreprises informelles. C'est ainsi que SafeSave, une institution financière du Bangladesh, a étudié la possibilité de fournir à leurs clients « *une carte d'identité plastifiée (de préférence une carte à puce incorporant des informations) qu'ils pourraient utiliser non seulement pour effectuer des transactions sécurisées avec notre institution, mais aussi pour les aider à prouver leur identité lorsqu'ils sont en contact avec d'autres entités publiques ou privées.* »⁶⁸

4- Renforcement des capacités

L'amélioration des capacités des acteurs requiert le renforcement des appuis techniques, des formations, etc dispensés par les partenaires. A l'avenir, des programmes de formations spécifiques destinés aux futurs agents et responsables pourraient être élaborés pour pallier au manque de ressources humaines professionnelles requises par les IMF. En effet, ceux-ci sont, pour l'instant, souvent formés sur le tas faute de branches d'études de spécialisation en microfinance.

Dans ce cadre encore, les associations professionnelles seraient appuyées dans l'exercice de leurs fonctions puisqu'une meilleure représentation et structuration du secteur facilitera la mise en œuvre de programmes d'appui au secteur dans les domaines financier et technique.

Le renforcement des capacités devrait également toucher les autres acteurs au sein de la microfinance à Madagascar, notamment la CSBF.

5- Autres recommandations

Face à la faiblesse de culture de crédit de la population, les IMF auront pour tâche de convaincre que le crédit n'est pas négatif mais représente un facteur de développement. Par exemple, les témoignages de réussite pourraient servir d'outil de persuasion pour les autres membres de la communauté et pourrait diminuer la méfiance de certains emprunteurs potentiels envers les IMF.

⁶⁸ Rapport des Nations Unies, 2006, op. cité, p.29-30.

Des solutions au niveau légal devraient être adoptées pour remédier à la difficulté de réalisation des garanties par les IMF.

Concernant les problèmes au niveau de la circulation d'informations au sein du secteur microfinancier et sur le secteur, la gestion des bases de données devrait être menée efficacement pour permettre une diffusion des informations qui seraient accessibles à tous, et la transparence dans la diffusion des informations financières devrait être assurée dans le cadre du respect des pratiques optimales véhiculées par les bailleurs de fonds notamment à travers le CGAP.

Dernièrement, l'efficacité dans l'élaboration des stratégies mises en œuvre, notamment la Stratégie Nationale de MicroFinance dépendra de l'implication de tous les acteurs à travers la réalisation des divers rôles qu'ils devraient assurer. Ainsi, le Gouvernement serait responsable d'assurer des conditions socio-économiques et politiques favorables au développement du secteur et de promouvoir un développement effectif du secteur financier. Les bailleurs de fonds devraient fournir les appuis techniques nécessaires et, dans certains cas, assurer leur engagement de financement du secteur. De leur côté, les IMF chercheraient à accroître leur efficacité dans l'octroi de microcrédit et autres services qui permettront de mieux satisfaire les besoins du secteur privé tout en veillant à la pérennité de leurs activités.

CONCLUSION

Le début des activités de microfinance et de microcrédit à Madagascar date des années 1990 avec la mise en place des premières Institutions de MicroFinance (IMF). Celle-ci a été rendue possible grâce aux efforts simultanés du Gouvernement, des bailleurs de fonds et des organismes techniques spécialisés. Ces entités figurent actuellement parmi les acteurs clés dans le monde du microcrédit avec les Associations des Institutions de MicroFinance Mutualistes (APIFM) et Non Mutualistes (AIM) et, évidemment, la clientèle des IMF.

Notre étude s'est portée sur les principales institutions octroyant des microcrédits, à savoir l'APEM, la SIPEM, l'EAM et l'ADéFI. Une analyse des services financiers et non financiers offerts par ces institutions, notamment de la nature de ces services, des conditions d'octroi de crédit, du taux d'intérêt général pratiqué, ... nous a permis en partie de dégager leur apport au développement du secteur privé ainsi que les limites de cette contribution.

En effet, les diverses institutions de microcrédit sont soumises à plusieurs contraintes tant au niveau de leurs propres capacités financières et techniques qu'au niveau des caractéristiques de la clientèle ciblée. La communication entre les acteurs et les informations sur le secteur ne sont pas encore satisfaisantes. Pour ce qui est des contraintes externes, les principales contraintes se situent au niveau économique, institutionnel et de gouvernance. La concurrence est également un facteur à mentionner.

Malgré tout, les IMF se veulent d'atteindre les perspectives du secteur présentées dans le Madagascar Action Plan (MAP) et, plus spécifiquement dans le Document de la Stratégie Nationale de la MicroFinance (DSNMF). Les opportunités présentes devront être saisies pour les réaliser.

Les recommandations exprimées sont relatives à la recherche de pérennité par les IMF, l'accès au crédit d'une plus large portion de la population, la diversification des produits et services offerts et le renforcement des produits non financiers, mais aussi à l'amélioration des capacités des acteurs. Des solutions sont aussi proposées pour instaurer l'habitude de crédit au niveau des populations-cibles. Des mesures légales pourraient résoudre les

difficultés de réalisation des garanties par les IMF. Enfin, une meilleure diffusion des informations à l'intérieur du secteur et sur le secteur pourrait être profitable.

Vu les contraintes temporelles et spatiales, cette étude se limite à l'analyse du microcrédit accordé par seulement quelques institutions. Malgré cela, cette étude a permis d'évaluer dans une certaine mesure les apports des IMF octroyant du microcrédit au développement du secteur privé. Nous souhaitons de même que la prise en compte des opportunités à saisir pour le secteur et des recommandations présentées dans cette étude contribuerait, dans le futur, à l'amélioration du système de microcrédit, et, du même coup, au développement du secteur privé malagasy. En particulier, la réforme du secteur de la microfinance devrait pouvoir intégrer une bonne partie, sinon la totalité du secteur informel.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADECHOUBOU M. et WOODFIN J., 2003, *Madagascar, Le secteur de la microfinance, Diagnostic et analyse des opportunités d'investissement, Rapport principal*, pp. 94.
- Brochures de présentation et documents internes de l'APIFM, de l'AIM, du PAIQ et de la SIPEM.
- Dictionnaire Hachette Encyclopédique, 2001, éd. Hachette, Paris, pp. 1858.
- Direction Générale de l'Economie, 2006, Rapport économique et financier 2005-2006, pp. 121.
- *Document de Stratégie Nationale de MicroFinance 2004-2009*, pp. 79.
- INSTAT – PROJET MADIO, 1995, Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo – Résumé.
- INSTAT, 1996, Enquête Permanente auprès des Ménages (EPM) 1993, Secteur informel – Résumé.
- Journal officiel n° 3041 du 17/07/06.
- LEDGERWOOD J., 1999, *Manuel de microfinance, Une perspective institutionnelle et financière*, Banque Mondiale, Washington D. C., pp. 308.
- Madagascar Action Plan, Engagement 6, Défis 4 et 5.
- Madajournal, mai 2007, pp. 45.
- Organisation pour la Coopération et le Développement (OCDE), 2007, *Perspectives économiques en Afrique*, pp. 665.
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2004, *Inventaire national des Organisations Financières de Proximité (OFP) à Madagascar*, pp. 250.
- Rapport des Nations Unies, 2006, *Construire des secteurs financiers accessibles à tous*, New York, pp. 202.
- SILEM A. et ALBERTINI J.-M., 2002, *Lexique d'économie*, éd. Dalloz, Paris, pp. 681.

REFERENCES SITOGRAPHIQUES

- fr.wikipedia.org
- www.bni.mg
- www.boa.mg
- www.madamicrofinance.mg

TABLE DES MATIERES

➤ Remerciements	
➤ Liste des abréviations	
➤ Liste des tableaux	
➤ Introduction	1
➤ <u>PREMIERE PARTIE</u> : LES APPORTS DU MICROREDIT DANS LE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE MALAGASY	2
▪ <u>Chapitre 1</u> : La microfinance à Madagascar	3
- Section 1 : Définitions et historique	3
§1- Définitions	3
1- Les activités de microfinance	3
2- Le microcrédit	4
§2- Historique de la microfinance à Madagascar	4
- Section 2 : Le contexte malagasy	6
§1- Contexte politique et réglementaire	6
§2- Contexte économique et objectifs de la microfinance	7
- Section 3 : Les principaux acteurs	8
§1- Le Gouvernement	8
§2- Les bailleurs de fonds	9
§3- Les Associations Mutualistes et Non Mutualistes	10
1- L'APIFM	10
2- L'AIM	12
§4- La clientèle	13

▪	<u>Chapitre 2 : Les IMF au service du secteur privé</u>	16
	-Section 1 : Présentation de quelques IMF	16
	§1- ADéFi	16
	§2- APEM	17
	§3- SIPEM	18
	§4- EAM	19
	-Section 2 : Les apports du microcrédit dans le développement du secteur privé	20
	§1- Services financiers et non financiers offerts aux micros et petites et moyennes entreprises	20
	§2- Impacts économiques	24
	1- Les impacts micro-économiques	24
	2- Les impacts macro-économiques	24
➤	<u>DEUXIEME PARTIE : LIMITES, PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS</u>	29
▪	<u>Chapitre 1: Les facteurs limitant la performance des IMF</u>	30
	-Section 1 : Les limites propres aux IMF et à la clientèle	30
	§1- Constatation générale sur l'offre de microcrédit	30
	§2- Les problèmes relatifs aux capacités financières et aux compétences des IMF	32
	§3- Contraintes au niveau de la communication	32
	§4- Les problèmes liés à la clientèle	33
	-Section 2 : Les contraintes externes	34
	§1- Contraintes économiques, institutionnelles et de gouvernance	34
	§2- La concurrence	35
▪	<u>Chapitre 2 : Les défis à relever</u>	38
	-Section 1 : Perspectives et opportunités à saisir	38
	§1- Les perspectives exprimées dans le MAP et dans le Document de la Stratégie Nationale de la MicroFinance	38

1-Les perspectives énoncées dans le Madagascar Action Plan (MAP)	38
2-Les perspectives énoncées dans le Document de Stratégie de Microfinance (DSNMF)	40
§2- Les opportunités à saisir	41
- Section 2 : Analyse et recommandations	42
§1- Analyse	42
§2- Recommandations	44
1- Recherche de pérennité et lutte contre la pauvreté	44
2- Diversification des produits	45
3- Elargissement de la clientèle	46
4- Renforcement des capacités	47
5- Autres recommandations	47
➤ Conclusion	49
➤ Références bibliographiques et sitographiques	

RESUME

- **Nom de l'auteur** : RAKOTOMALALA
- **Prénoms** : Ihangy Mihaja
- **Titre du mémoire** : Microcrédit et développement du secteur privé
- **Nombre de pages** : 50 p.
- **Résumé** :

Le microcrédit figure parmi les principaux instruments qui devraient jouer un rôle important dans l'objectif de développement du secteur privé à Madagascar.

Dans cette optique, nous avons tout d'abord situé le microcrédit dans son cadre général de la microfinance à Madagascar incluant son historique, la description de son contexte et la description des principaux acteurs. Puis, nous avons exposé quelques IMF au service du secteur privé, avec les services financiers et non financiers qu'ils proposent pour pouvoir décrire dans une certaine mesure les impacts économiques de leurs activités.

Il en est ressorti que le microcrédit pourrait accroître la production des micro, petites et moyennes entreprises et participer ainsi à la lutte contre la pauvreté. Mais les résultats enregistrés jusqu'à présent en termes de taux d'intérêt (de 1 à 3,5% par mois), de durée et de taille des crédits (en majorité, à court terme et à faible montant) et de taux de pénétration (8,3% pour la microfinance en général) ne sont pas encore satisfaisants. En particulier, les 75% d'actifs travaillant au sein du secteur informel ne seraient pas encore bénéficiaires du microcrédit. Ces diverses lacunes sont dues notamment à des contraintes propres au secteur et à la clientèle, ainsi qu'à des contraintes externes. Malgré tout, des perspectives ont été exprimées sur le microcrédit et le secteur privé dans le Madagascar Action Plan (MAP) et dans le Document de Stratégie Nationale de MicroFinance (DSNMF), et certaines opportunités pourront être saisies pour les réaliser.

Les recommandations principales exprimées dans cet ouvrage concernent la recherche d'une pérennité financière des IMF, la diversification des produits offerts aux entreprises, l'élargissement de la clientèle, l'amélioration des capacités des acteurs et de la culture de crédit de la population.

- **Mots-clés** : microfinance, microcrédit, secteur privé, micro-entreprises, Petites et Moyennes Entreprises (PME), Institutions de MicroFinance (IMF), APEM, SIPEM, EAM, ADéFI.
- **Encadreur** : Monsieur RANDRIANALJAONA Tiana Mahefasoa
- **Adresse de l'auteur** : Lot 14 Soamiampita Andranonahoatra Itaosy